



PC & PCM RETRAITS VALIDITE

Par **le duc pierre**, le **10/12/2018 à 15:04**

bonjour,

1ere question : dans le cadre d'un PCM déposé et obtenu ors recours (recours en cours) est il possible de retirer le PCM et de construire avec le PCI ?

2e question quelle est la validité du PCI après retrait d'un PCM ?

cdt

P. LE Duc

Par **Antonin CHOLET**, le **16/12/2018 à 12:30**

Cher Monsieur,

Il est effectivement possible de solliciter le retrait d'un permis de construire modificatif.

Je vous conseille de vous rapprocher de votre avocat avant de l'envisager.

Cordialement,